

Appel à candidatures pour une mission de Professeur relais

Description de l'environnement de travail

Le musée du Louvre est un établissement public administratif, sous tutelle du ministère de la Culture, regroupant le musée national du Louvre, le musée national Eugène Delacroix et le Jardin des Tuileries. La fréquentation du musée a atteint en 2019 plus de 10 millions de visiteurs pour une surface totale de 210.000 m² dont 68.600 m² sont consacrés aux espaces d'expositions. Environ 2.300 agents travaillent au musée.

Au sein de la **direction des Relations extérieures** et de la **sous-direction du développement des publics et de l'éducation artistique et culturelle**, le service **éducation, démocratisation et accessibilité** met en œuvre les projets et programmes à destination des publics cibles prioritaires du musée, relevant des secteurs de l'éducation, du champ social, du handicap. Il propose des formations, des partenariats, des actions hors-les-murs, des actions de promotion dédiées. Le service est notamment l'interlocuteur privilégié de l'Education Nationale.

Profil recherché : enseignant de toute discipline, volontaire et opérationnel, sensibilisé aux problématiques de l'éducation artistique et culturelle et partageant les projets et les objectifs du Louvre.

- **Savoir-faire :**

- Expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle en équipe et en partenariat
- Expertise en pédagogie, besoins éducatifs particulier (social, handicap)
- Expertise dans le domaine de la formation et de la formation de formateurs.

- **Connaissances :**

- Connaissances en histoire de l'art
- Connaissance des dispositifs d'éducation artistique et culturelle

- **Qualités personnelles :**

- grand sens du travail en équipe
- mobilité, réactivité et adaptabilité
- opérationnalité et capacité à intégrer les règles et le cadre administratifs, juridiques et financiers d'un Etablissement Public National.

Missions principales :

Le professeur relais aura pour mission, en liaison avec la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle :

- de repérer et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'éducation artistique et culturelle via la DAAC : conseil aux enseignants, suivi des projets, accompagnement des dispositifs EAC dans le respect de la charte de l'EAC et des cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif ;
- d'informer la communauté éducative des activités et des ressources proposées par le Louvre ;
- de contribuer à produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques. Participation à des comités éditoriaux pour production de pistes de visites et d'activités, de dossiers thématiques : conseil sur les liens à établir avec les programmes d'enseignement.

- de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants : participation à la définition des besoins en formation en fonction des besoins repérés sur le terrain ; participation à l'élaboration des outils et supports de formation produits par le service.
- de proposer des offres Pass culture
- d'opérer la mise en place et le suivi du jumelage du Musée du Louvre avec le REP XXX

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Paris et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC

Conditions

L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires dans l'académie de Paris

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [Décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant-e sera déchargé de 7,5 h/ semaine, correspondant à deux jours de travail effectif sur la base de 36 semaines annuelles

La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité.
Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.